

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 juin 2010  
(convocation du 14 juin 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Juin Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme BOST Christine à M. FELTESSE Vincent  
Mme CARTRON Françoise à M. TOUZEAU Jean jusqu'à 10 h 00  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain jusqu'à 11 h 30  
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 30  
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc  
M. LAMAISON Serge à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 55  
Mme LIRE Marie Françoise à M. BOUSQUET Ludovic  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude  
M. TURON Jean-Pierre à M. PIERRE Maurice de 09 h 50 à 12 h 30  
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis  
M. MAURRAS Franck à M. HERITIE Michel jusqu'à 11 h 10  
M. AMBRY Stéphane à M. PAILLART Vincent  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme SAINT-ORICE Nicole  
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel  
M. DAVID Jean-Louis à Mme COLLET Brigitte

Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCASSOU Dominique  
M. DELAUX Stéphan à Mme DESSERTINE Laurence  
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard  
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max  
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas  
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 45  
M. JOUBERT Jacques à M. SOLARI Joël à cpter de 12 h 20  
M. LOTHAIER Pierre à M. DUPOUY Alain  
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck  
M. PENEL Gilles à Mme ISTE Michèle  
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
Mme WALRYCK Anne à Mme TOUTON Elisabeth

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics- Dépollution du centre de recyclage rue Franklin à Bassens-  
Marché de maîtrise d'oeuvre- Attribution**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

**Le rapport de présentation :**

Par délibération n° 2009/578 du 2 octobre 2009, le Conseil de Communauté a autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert européen en vue de l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'opération de dépollution du centre de recyclage de Bassens.

L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux de dépollution est estimée à 1 500 000 € HT. Le marché de maîtrise d'œuvre est estimé par le service opérationnel à 220 000 € HT.

La consultation publique a été lancée grâce à un avis d'appel public à la concurrence publié au BOAMP (Bulletin Officiel des Annonces Marchés Publics) et au JOUE (Journal Officiel de l'Union Européenne).

A l'issue de la procédure de consultation, le jury a classé le 12 mai 2010 les trois bureaux d'études dont les dossiers de candidature avaient été préalablement agréés le 3 février 2010, et a proposé d'attribuer le marché à ANTEA (Parc technologique Ecoparc, 19 avenue Léonard de Vinci, 33600 PESSAC), classé premier, qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères prévus dans le règlement de consultation c'est-à-dire le prix et la valeur technique. L'offre s'élève à un montant de 66 750 € HT avec un taux de 4,45% mission complémentaire Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) incluse.

Il vous est donc aujourd'hui proposé :

- d'attribuer conformément à l'avis du jury rendu le 12 mai 2010, le marché de maîtrise d'œuvre au candidat ANTEA pour un montant de 66 750 € HT
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché à intervenir

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

## **Le Conseil de Communauté,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du Conseil de Communauté n°2009 /578 du 2 octobre 2009,

Vu l'avis émis par le jury en date du 12 mai 2010,

### **ENTENDU le rapport de présentation,**

#### **CONSIDERANT :**

Que les trois candidats ayant déposé un pli à l'issue de la procédure de consultation ont eu leurs dossiers de candidature agréés par le jury le 3 février 2010,

Qu'il convient d'attribuer, conformément à l'avis du jury formulé le 12 mai 2010, ledit marché à ANTEA, ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse s'élevant à un montant de 66 750 € HT à un taux de 4,45% mission complémentaire OPC incluse,

Qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Président à signer ce marché avec le lauréat de la consultation.

#### **DECIDE QUE :**

##### **ARTICLE 1 :**

Le marché de maîtrise d'œuvre est attribué à ANTEA pour un montant de 66 750 € HT avec un taux de 4,45% mission complémentaire OPC incluse.

##### **ARTICLE 2 :**

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché de maîtrise d'œuvre.

##### **ARTICLE 3 :**

Les dépenses résultant de ce marché seront imputées au titre des exercices concernés sur les crédits du programme dont relève l'opération objet de cette étude de maîtrise d'œuvre.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 juin 2010,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE</b> <b>12 JUILLET 2010</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE : 12 JUILLET 2010</b></p>
--

M. DIDIER CAZABONNE